

ARRÊTÉ N° 1/000452 /MINFOPRA DU 102 MARS 2017
 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de trente(30) élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (I.T.S) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A), session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;
- Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : 1) Un concours de formation est ouvert pour le recrutement de trente (30) élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (I.T.S) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A) au titre de l'exercice budgétaire 2017.

2) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront les **10 et 11 avril 2017** au **centre unique de Yaoundé (ISSEA)**.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

A - CANDIDATS EXTERNES

I- I.T.S Voie A :

- a)- Être né après le 31 décembre 1994 (avoir au plus 22 ans en 2017) ;
- b)- Être titulaire d'un Baccalauréat Scientifique.

II- I.T.S Voie B, Option : Mathématiques

- a)- Être né après le 31 décembre 1992 (avoir au plus 24 ans en 2017).
- b)- Être titulaire du DEUG en Mathématiques.

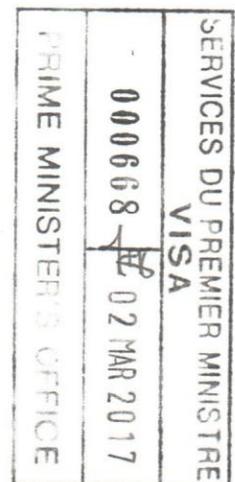
III- I.T.S Voie B, Option : Économie

- a)- Être né après le 31 décembre 1992 (avoir au plus 24 ans en 2017).
- b)- Être titulaire du DEUG en Sciences Économiques.

B - CANDIDATS INTERNES

- a)- Être Technicien de la Statistique et avoir le statut de fonctionnaire;
- b)- Être né après le 31 décembre 1976 (avoir au plus 40 ans en 2017) ;
- c)- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans le grade au 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :(1) Les dossiers de candidature constitués **en double**, qui seront reçus complets, contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat **au plus tard le 24 mars 2017**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :



A - DOSSIER DESTINÉ AU C.A.P.E.S.A

- Une fiche d'inscription, à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou à l'ISSEA de Yaoundé ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois, signée par une autorité civile compétente;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus et signées par une autorité civile compétente ;
- Une photo d'identité 4 x 4 ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois;
- Pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois (03) mois.

B - DOSSIER DESTINÉ AU MINFOPRA

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois, signée par une autorité civile compétente;
 - Une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
 - Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
 - Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA pour les candidats étudiants et de vingt mille (20 000) francs CFA pour les candidats fonctionnaires, délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse du MINFOPRA (Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat) ;
 - Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois ;
 - Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin exerçant dans le secteur public ;
 - Une copie authentifiée de l'acte d'intégration pour les candidats fonctionnaires.
- (2) L'autorité civile compétente visée à l'alinéa 1^{er} ci-dessus désigne le Gouverneur, le Préfet, le Sous-Préfet ou le Maire.
- (3) Tout dossier incomplet, déposé hors délai ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- (4) Un test de présélection pourrait être organisé le **samedi 25 mars 2017** pour les candidats inscrits dans chacune des Voies « A » et « B ».

Article 4 :(1) Les épreuves du concours se dérouleront suivant le calendrier ci-après:

A - I.T.S Voie A :

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 10 avril 2017	08h30-12h30	1 ^{ère} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30-17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	25
Mardi 11 avril 2017	08h30-11h30	2 ^{ème} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	3H	30
	14h30-17h30	CONTRACTION DE TEXTE	3H	15



B – I.T.S. Voie B : Option Mathématiques

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 10 avril 2017	08h30-12h30	1 ^{ère} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30-17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	25
Mardi 11 avril 2017	08h30-12h30	2 ^{ème} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	3H	30
	14h30-17h30	CONTRACTION DE TEXTE	3H	15

C – I.T.S. Voie B : Option Économie

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 10 avril 2017	08h30-12h30	COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30-17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	20
Mardi 11 avril 2017	08h30-12h30	ÉCONOMIE	4H	30
	14h30-16h30	ANALYSE D'UNE DOCUMENTATION STATISTIQUE	2H	20

2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 7h 00 pour les épreuves du matin et à 13h30 pour les épreuves de l'après-midi.

3) Les programmes des épreuves dudit concours sont les suivants :

- ITS Voie A : Programme de la classe de Terminale C ;
- ITS Voie B, option Mathématiques : Programme en partie de la classe de Mathématiques Spéciale ou du DEUG en Mathématiques.
- ITS Voie B, option Économie : Programme du DEUG en Sciences Économiques.

Article 5 : Les résultats définitifs du concours seront publiés par acte signé du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 02 MARS 2017

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



ANGOING Michel Ange